

## Réponse aux riverains du circuit de Mettet.

### Préambule...

Fondamentalement, Ecolo n'est pas favorable à un circuit automobile... En soi, un tel projet n'est pas en adéquation avec notre vision du développement durable et de l'écologie.

A l'époque de la création du circuit permanent, Ecolo Mettet n'a pas voulu s'opposer pour s'opposer. L'accent avait été mis à l'origine sur une école de conduite...

L'évolution des activités est manifestement autre.

Dès les premiers échanges, Ecolo a été considéré par les différents partis passés par le Collège (c.à.d. tous...) comme l'empêcheur de tourner en rond.

Récemment encore, lors du débat du 24 septembre sur Canal C, l'actuel bourgmestre a ironisé quant à la position soutenue par notre groupe.

Ce conflit perdure depuis maintenant beaucoup trop longtemps. Ecolo veut avoir le courage de l'aborder, même si « politiquement » le sujet est sans aucun doute impopulaire pour certains.

Ecolo Mettet veut défendre les positions suivantes :

- Un respect strict du permis initial (7 week-end par an dépassement des normes de bruit). Pour rappel, ces 7 week-end sont concentrés sur la belle saison et donc sont d'autant plus impactants pour les riverains.

- L'organisation d'une médiation sereine entre les riverains et le Motor. Pour cela, nomination de deux experts indépendants et des mesures de bruits étalées dans le temps. Il a été constaté des dépassements (en dehors des événements exceptionnels – 3 dépassements en 10 jours. Cela peut paraître peu... mais à l'échelle d'une année, cela représente 100 dépassements !).
- L'accès constant aux chiffres bruts des sonomètres (pas de retranscription des résultats par un membre du Motor).
- La collaboration de la commune et du Motor avec le Département de la Police et des Contrôles de la Région Wallonne.
- Le Collège communal a fait appel à candidats pour le comité d'accompagnement de la Régie Communale Autonome Motor (voir Mettet Info de juillet 2018). Il est d'une part étonnant que certains villages soient écartés (Oret) et d'autre part les critères de choix des futurs membres doivent être définis collectivement et de manière totalement transparente. Nous n'acceptons pas une nomination au « libre choix » du Collège. Comment ces candidats pourront-ils réellement impacter les décisions prises ? Ce jeu ne sera-t-il pas une farce (une de plus), un « Canada dry » de la participation citoyenne, comme les pouvoirs en place depuis près de 20 ans, nous ont beaucoup trop souvent habitués dans de multiples domaines... ?